



9.1

DEC_0214_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ TOHU BOHU POUR UN SPECTACLE LE 29 NOVEMBRE 2025.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDERANT que l'une des missions du RPE, inscrite au Référentiel National des Relais Petite Enfance, est d'accompagner la professionnalisation et d'apporter aux professionnelles de l'accueil individuel un soutien dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité d'échanger entre pairs. Ainsi, les RPE permettent aux professionnels de partager leurs expériences, leurs inquiétudes et de rompre l'isolement qu'elles peuvent ressentir. Les RPE organisent des journées d'échanges et de rencontres.
Les RPE constituent en outre un lieu d'écoute et d'accompagnement ;

CONSIDERANT la proposition, à l'occasion de la Journée Nationale des Assistantes Maternelles, d'un spectacle destiné aux professionnelles de l'accueil individuel de la Petite Enfance ;

Le Président décide de signer la présente convention, qui a pour objet la proposition d'un spectacle « Nounou un jour », le Samedi 29 Novembre 2025, en matinée, à la Salle de la Risle à Pont Audemer, par la SARL TOHU BOHU, domiciliée 4 rue Pasteur - 14000 CAEN, représentée par Karim Hassani, en qualité de gérant. Le spectacle est financé par 2 Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, le RPE 1.2.3 Soleil et le RPE Clos Normand.
Le coût total de l'intervention s'élève à 677 € TTC (550 € de représentation et 127 € de frais de route), ce qui représente un coût total de 338,50 € TTC pour chaque RPE.

Fait à Pont-Audemer, le 09/10/2025

Le Président


Francis COUREL

